

# FONDATION CANADIENNE DE LA RECHERCHE EN DIÉTÉTIQUE

## GUIDE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE RECHERCHE POUR UN BUDGET PLUS ÉLEVÉ

Ce guide est destiné aux personnes qui soumettent une proposition de recherche dont le budget est de 5 000 \$ à 20 000 \$. Pour soumettre une proposition dont le budget est inférieur à 5 000 \$, prière d'utiliser le guide de présentation d'une demande de subvention abrégée.

### I. PROGRAMME DE SUBVENTIONS ET POLITIQUES D'ATTRIBUTION

Le but principal de la Fondation canadienne de la recherche en diététique (FCRD) est de soutenir la recherche liée à n'importe quel domaine de la pratique diététique, notamment en administration de services alimentaires, et de la pratique clinique, communautaire ou de santé publique. Dans ce vaste secteur de la recherche basée sur la pratique diététique, la priorité de la Fondation est de soutenir la recherche directement liée au bien-être nutritionnel des populations canadiennes. La FCRD s'efforce de soutenir les diététistes de pratique clinique en finançant des recherches qui guideront les décisions et la prestation des services dans l'exercice quotidien de leur profession.

Les subventions seront réparties entre les projets à budget pouvant atteindre 20 000 \$ et à des projets à budget moins élevé de moins de 5 000 \$. Les demandes, pour une subvention inférieure à 10 000 \$, sont limitées aux projets qui doivent être terminés dans une limite d'une année à compter de la réception du financement accordé par la FCRD. Les projets assortis d'une subvention supérieure à 10 000 \$ peuvent être complétés dans une période de deux ans à compter de la date de réception du financement accordé par la FCRD.

Cette subvention n'est pas destinée à compléter d'autres sources de financement. Cependant, la FCRD étudiera les demandes soumises simultanément à d'autres organismes subventionnaires. Si une demande est approuvée par plusieurs organismes, le cofinancement peut être assumé à leur discrétion. Si la subvention ne s'applique qu'à une partie d'un grand projet, la demande doit préciser clairement la façon dont les fonds accordés par la FCRD seront utilisés et comment cette partie du travail constituera un projet distinct qui devra être réalisé selon les délais de la FCRD et dont les résultats devront être publiés séparément. Les candidats doivent informer la Fondation de tout soutien financier demandé à d'autres organismes subventionnaires ou reçu d'eux.

#### Candidats admissibles

- Les demandes ne seront étudiées que si elles proviennent d'un chercheur principal ou de son adjoint qui est membre des Diététistes du Canada. Le membre doit fournir de façon directe ou indirecte, un service ou des soins à des clients, des patients ou au public.
- Les candidats doivent faire partie d'une institution ou d'une organisation qui parraine les personnes qui font une demande de subvention.

La Fondation a pour but de soutenir les recherches menées par des diététistes praticiens, plutôt que par des diététistes dont le mandat principal est de poursuivre des activités pédagogiques, par exemple, des étudiants inscrits à l'université. La FCRD encourage toutefois la collaboration entre collègues praticiens et enseignants.

**Les établissements ou organisations doivent être inscrits auprès de Revenu Canada à titre d'organismes qui procèdent à des activités de bienfaisance.** Les organismes du domaine de la santé, notamment les universités, les hôpitaux, les ministères provinciaux, les services municipaux et les centres de santé publique, les groupes ou associations communautaires et les organisations sans but lucratif, sont tous admissibles. Les subventions ne seront pas accordées à des personnes ni à des organisations qui ne sont pas reconnues comme organismes de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

### **Domaines admissibles**

La FCRD a établi des orientations prioritaires de recherche réparties selon les quatre catégories décrites ci-dessous. La préférence sera accordée aux projets qui utilisent une méthode axée sur la collaboration.

- ***Résultats d'intervention***

Les mesures objectives de l'effet d'une intervention en nutrition revêtent une grande importance dans tous les secteurs de la profession. Par exemple, en recherche clinique, on évaluera les méthodes d'alimentation, les régimes spéciaux ou les approches d'éducation ou de counseling à la lumière de résultats tels que les mesures de l'apport en nutriments et des paramètres biochimiques, anthropométriques ou fonctionnels de la santé. La recherche en nutrition communautaire a pour but d'évaluer les politiques, les programmes, les méthodes et les outils conçus pour améliorer les connaissances, les attitudes et le comportement, d'élaborer des indicateurs de l'état de santé d'une collectivité et des indicateurs de changement en matière de promotion de la santé. La recherche sur les systèmes de service alimentaire et les systèmes de soins de santé portera sur l'évaluation des services dispensés. Des recherches sont aussi nécessaires pour concevoir et valider des mesures ou indicateurs de résultats destinés aux futures études d'intervention.

- ***Nouveaux rôles pour les diététistes et enjeux liés à la formation en diététique et à la pratique professionnelle***

Les changements sociaux, économiques et technologiques offrent de nouvelles possibilités pour satisfaire les besoins en matière de santé. De nouveaux rôles se dégagent avec l'apparition de services novateurs offerts dans des environnements inédits, dans des structures de gestion nouvelles, avec des partenaires non traditionnels et avec des ressources innovatrices. L'évaluation des approches et modèles nouveaux mènera à l'amélioration du rapport coût-efficacité des services nutritionnels et de la satisfaction du client. Le besoin se fait de plus sentir de comprendre les enjeux portant sur la pratique professionnelle existante et émergente par l'analyse de la théorie et des pratiques d'éducation et de créer de nouvelles connaissances. Le domaine de recherche sur la pratique professionnelle comprend

des priorités essentielles pour la profession liée aux études et à la formation dans des secteurs clés, dont la formation en pratique, les ressources humaines en matière de santé et les mesures et l'évaluation des résultats.

- ***Dépistage des groupes vulnérables et de leurs besoins nutritionnels***

La vulnérabilité nutritionnelle peut être causée par des facteurs sociaux, culturels ou biologiques qui entravent l'utilisation des nutriments ou limitent l'accès à des services alimentaires ou nutritionnels appropriés. Une meilleure connaissance des personnes vulnérables sur le plan nutritionnel, de leurs besoins nutritionnels et des moyens à mettre en œuvre afin de répondre à ces besoins entraînera la création de services mieux conçus pour ces groupes prioritaires et, par ricochet, permettra d'améliorer leur état nutritionnel.

- ***Déterminants du choix d'aliments***

Le choix d'aliments est un processus complexe influencé par de nombreux facteurs tels que la culture, le lieu de résidence, l'âge, le sexe, le mode de vie, le revenu, l'éducation, les croyances, les habitudes et la disponibilité. La recherche permettra une meilleure compréhension de ces facteurs et influencera de façon positive la conception et la prestation d'une vaste gamme de services et produits nutritionnels destinés à des groupes de consommateurs précis.

Visitez les pages Web de la FCRD ([www.cfdp.ca](http://www.cfdp.ca)) pour obtenir des exemples de recherches financées par la FCRD et pour obtenir des ressources pour vous aider à rédiger votre lettre d'intention et votre proposition.

Si vous voulez discuter de votre idée de recherche avec un chercheur, communiquez avec le bureau de la FCRD au (416) 642-9309 ou au [diana.shah@dietitians.ca](mailto:diana.shah@dietitians.ca). Nous vous mettrons en communication avec une personne-ressource qui saura vous guider.

### **Domaines non admissibles**

La FCRD n'appuie pas les sujets suivants :

- les campagnes annuelles de collecte de fonds;
- les campagnes de financement en immobilisation ou en coûts d'immobilisation;
- les coûts de programmes ou d'activités de formation continue des diététistes;
- les coûts de programmes éducatifs destinés aux stagiaires en diététique ou au personnel de soutien;
- les coûts d'exploitation ou les coûts indirects d'une organisation ou d'un service;
- les déficits budgétaires;
- les programmes de services;
- les projets de recherche en cours déjà financés par un autre organisme subventionnaire;
- l'achat d'équipement important;
- les dépenses importantes pour des tests de laboratoire;

- les projets menés à l'extérieur du Canada;
- les coûts de films, de livres, de revues, de livres de recettes, de manuels de soins aux patients, de vidéos;
- la recherche fondamentale, dont les expériences sur des animaux.

Pour obtenir plus de précisions, communiquez avec la directrice de la FCRD au 416 642-9309 ou au [diana.sheh@dietitians.ca](mailto:diana.sheh@dietitians.ca)

## II. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Une demande à la FCRD se fait en deux étapes :

Étape 1 – Lettre d'intention. Si cette lettre est approuvée, le candidat passe à l'étape 2

Étape 2 – Demande détaillée avec proposition de recherche.

### Étape 1 – Lettre d'intention

La lettre d'intention, présentée en anglais ou en français, ne dépassera pas trois (3) pages. En vue d'assurer une révision juste, toutes les lettres d'intention doivent être présentées en caractères de 12 points, à simple interligne. Les marges des côtés doivent être de un pouce, de même que les marges du haut et du bas de chaque page. **Toute lettre qui ne respecte pas ces critères sera retournée, sans avoir été lue.**

Veillez prendre note que les chercheurs qui n'ont pas encore présenté leurs rapports dans le cadre de subventions déjà reçues ne seront admissibles à un autre financement de la FCRD que lorsque leurs rapports auront été rendus.

La lettre d'intention de trois pages, tant pour la méthodologie d'analyse qualitative que pour celle de l'analyse quantitative, doit comprendre les éléments suivants :

- titre du projet;
- hypothèse ou buts du projet de recherche;
- justification du projet;
- description de l'approche ou de la méthodologie du projet;
- durée du projet et échéancier des principales étapes;
- importance ou pertinence des résultats de recherche pour la pratique diététique;
- prévisions budgétaires; catégories de dépenses et montants correspondants

Une page de référence peut être ajoutée en annexe à la lettre d'intention de 3 pages. **VEUILLEZ NOTER** que s'il y a plus d'une page de référence, les pages excédentaires ne seront pas tenues en compte. Il faut que tous les renseignements importants au projet soient compris dans la lettre d'intention de trois (3) pages.

**TOUTES LES DEMANDES SERONT SOUMISES À L'EXAMEN ANONYME DES PAIRS; VEUILLEZ DONC NE FAIRE AUCUNE RÉFÉRENCE À DES NOMS/DES**

## **AFFILIATIONS DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE DANS LES TROIS PAGES DE LA LETTRE D'INTENTION NI DANS LES RÉFÉRENCES.**

Pour l'examen anonyme, il faut supprimer, dans les références, les mentions des auteurs qui sont également les demandeurs. Si des noms y figurent, les réviseurs ne seraient pas en mesure de les consulter. S'il y a de l'information importante à la lettre d'intention comprise dans ces références, cette information devrait être transmise directement dans la lettre d'intention.

En outre, les renseignements suivants doivent être inclus sur un document distincte, en plus des 3 pages de la lettre d'intention :

- noms et affiliation de tous les chercheurs du projet et, le cas échéant, leurs numéros de membres des DC;
- coordonnées et numéro de membre des DC du chercheur principal (CP), s'il y a lieu;

La date butoir pour la réception de la lettre d'intention au bureau de la FCRD est fixée au 15 septembre 2011 . Le bureau de la FCRD fera parvenir un accusé de réception de toutes les lettres d'intention dans un délai de deux (2) semaines. Les lettres d'intention seront analysées et classées par le Comité de révision scientifique de la FCRD en fonction du respect des critères indiqués dans la section **PROCESSUS DE RÉVISION** du guide de présentation d'une demande. **Les lettres d'intention qui reçoivent la plus haute note pour le projet présenté seront classées en conséquence et les candidats en seront informés au plus tard le 8 décembre 2011 et invités à présenter une demande détaillée au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2012.**

Les lettres d'intention peuvent être présentées par courrier électronique à l'adresse suivante : [diana.sheh@dietitians.ca](mailto:diana.sheh@dietitians.ca)

<h3><b>Étape 2 – Demande et proposition complètes</b></h3>
--

**Note : Les propositions complètes ne seront acceptées que des personnes qui ont été invitées à le faire, selon leur lettre d'intention.**

La date butoir pour la réception de la demande et de la proposition complètes est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2012 au plus tard. Les demandes ainsi que les propositions complètes, dont les annexes, doivent être présentées par courrier électronique à l'adresse suivante : [diana.sheh@dietitians.ca](mailto:diana.sheh@dietitians.ca). Tous les renseignements relatifs à la proposition doivent être contenus dans UN document électronique (EXCEPTION FAITE DU FORMULAIRE DE DEMANDE ET DU FORMULAIRE D'APPROBATION D'UN COMITÉ D'ÉTUDES SUR LES HUMAINS, S'IL EST DISPONIBLE AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE, QUI DOIVENT ÊTRE SOUMIS ÉLECTRONIQUEMENT COMME DOCUMENTS DISTINCTS). Par exemple, tout document connexe, dont les lettres de soutien ou les lettres de collaboration, qui seront jointes à la demande faite par voie électronique, doivent être numérisées et collées dans le document électronique lorsque la proposition demande est présentée par voie électronique. Toutes les mentions de nom (p. ex. « Cette lettre confirme notre soutien à Jeanne Daoust, RD, Service de la santé publique de Laval-Montréal-Brossard... ») doivent être supprimées; par contre, les logos des hôpitaux ou des universités peuvent être laissés afin que le réviseur puisse connaître l'établissement, mais non les noms des enquêteurs. Le bureau de la FCRD fera parvenir un accusé de réception pour toutes les

demandes présentées à la fin de mars. Ces demandes complètes seront soumises à une évaluation à l'issue de laquelle une décision de financement sera prise à la mi-juin. Les décisions du Comité de révision scientifique sont sans appel. La personne dont la proposition n'est pas subventionnée a la possibilité de faire part de ses commentaires et de présenter une autre demande au cours d'un cycle de financement subséquent. Le montant de la subvention sera mis à la disposition des chercheurs le 15 juillet 2012 ou par la suite, sous réserve de la réception de lettres d'autorisation au titre de l'éthique et de la présentation du résumé analytique dans l'Inventaire canadien des activités de recherche en nutrition et en diététique (ICARND). On retiendra dix pour cent de la somme totale jusqu'à la fin du projet et la soumission d'un rapport final selon les modalités établies et la mise à jour des résultats du projet dans l'ICARND. Veuillez prendre note que les chercheurs qui n'ont pas encore présenté leurs rapports dans le cadre de subventions déjà reçues ne seront admissibles à un autre financement de la FCRD que lorsque leurs rapports auront été rendus. Les projets dont les budgets sont inférieurs à 10 000 \$ doivent être terminés dans une période d'un an. Un prolongement pour une autre période d'un an pourrait être accordé si la demande est présentée par écrit.

**La demande complète doit comprendre les documents suivants dans l'ordre indiqué :**

1. Le formulaire complété de la *Demande de subvention de recherche en pratique diététique*
2. Approbation d'un comité d'études sur les humains; s'il est disponible au moment de la présentation de la demande.

TOUTES LES DEMANDES DEVRONT ÊTRE SOUMISES À L'EXAMEN ANONYME DES PAIRS; VEUILLEZ DONC NE FAIRE AUCUNE RÉFÉRENCE À DES NOMS/DÉS AFFILIATIONS DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE DANS VOTRE PROPOSITION DE RECHERCHE À PARTIR DE CE POINT.

Pour l'examen anonyme, il faut supprimer, dans les références, les mentions des auteurs qui sont également les demandeurs. Si des noms y figurent, les réviseurs ne seraient pas en mesure de les consulter. S'il y a de l'information importante à la proposition de recherche comprise dans ces références, cette information devrait être transmise directement dans la proposition de recherche.

3. La proposition de recherche comprenant :
  - résumé du projet
  - table des matières
  - proposition détaillée (maximum de 11 pages) **VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES PAGES EXCÉDENTAIRES À CES 11 PAGES SERONT SUPPRIMÉES SANS AVOIR ÉTÉ LUES PAR LES RÉVISEURS.**
  - références (Les nom des auteurs doivent être supprimés des références si ces auteurs sont également les demandeurs.)
4. Une brève description du projet de recherche en langage courant, prête à communiquer au public;
5. Un budget détaillé
6. Les annexes (maximum de 10 pages au total pour toutes les annexes), y compris les lettres des collaborateurs, les formulaires de consentement et les outils de collecte des données (s'ils n'ont pas déjà été publiés). **VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES ANNEXES EXCÉDENTAIRES À CES 10 PAGES SERONT SUPPRIMÉES SANS AVOIR ÉTÉ LUES PAR LES RÉVISEURS**

## 1. Formulaire de demande

### **Organisme-parrain (par exemple, hôpital, organisme du domaine de la santé, université)**

Les demandes de subvention à la FCRD doivent porter le numéro d'inscription de l'organisme sans but lucratif et les signatures des administrateurs de l'établissement qui administreront les fonds.

Le formulaire de demande signé constitue un contrat entre la FCRD, le(s) candidat(s) et l'organisme parrain, selon lequel les fonds reçus ne seront dépensés que pour les fins mentionnées. L'organisme parrain est responsable des opérations comptables liées aux dépenses du projet.

L'organisme parrain doit fournir des services de comptabilité et d'administration, des locaux affectés à la recherche, des bureaux meublés, des services de secrétariat et de l'équipement. La subvention ne comprend pas le salaire des chercheurs ni le paiement des coûts indirects. Les candidats doivent justifier toutes les dépenses liées aux salaires, par exemple s'il est prévu d'embaucher un diététiste ou si l'on juge nécessaire de rémunérer les sujets.

Les droits sur l'équipement acheté grâce à la subvention seront remis à l'organisme parrain.

L'organisme parrain a la responsabilité d'obtenir et de maintenir une assurance responsabilité.

L'organisme parrain supervisera tous les travaux de recherche réalisés à l'aide de cette subvention.

## 2. Approbation du comité d'études sur les humains

Un formulaire d'approbation signé par un comité de déontologie sur la recherche avec des sujets humains, reconnu par l'organisme parrain et la Fondation, doit être soumis à la FCRD pour que les fonds soient remis aux candidats retenus. Les candidats peuvent se référer aux documents :

- ▶ « Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, (décembre 2010). [http://www.pre.ethics.gc.ca/pdf/eng/tcps2/TCPS\\_2\\_FINAL\\_Web.pdf](http://www.pre.ethics.gc.ca/pdf/eng/tcps2/TCPS_2_FINAL_Web.pdf)
- ▶ « Les bonnes pratiques cliniques : directives consolidées » pour les essais cliniques de produits pharmaceutiques, dont les aliments nutraceutiques et fonctionnels, document qui peut être téléchargé à partir du site de Santé Canada :

[http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/alt\\_formats/hpfb-dgpsa/pdf/prodpharma/e6-eng.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/prodpharma/e6-eng.pdf)

Il faut souligner aux chercheurs que les processus de révision relatifs à la déontologie peuvent demander passablement de temps. Ce processus doit être entrepris et lancé dès que possible pour assurer que les documents pertinents soient disponibles en temps opportun pour la libération des fonds de recherche.

## 3. Présentation du projet de recherche

- a) Un **résumé** de la recherche proposée doit être présenté sur une page distincte (maximum de 300 mots, dont le titre).
  - Ce résumé doit comprendre le titre, l'hypothèse ou le sujet de recherche, les objectifs de la recherche, une brève description de l'approche méthodologique et de la portée de la recherche pour la pratique future. Le résumé pourra être publié par la FCRD dans la *Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique* ou d'autres médias à caractère professionnel pour annoncer la subvention accordée.

b) **Proposition**

La proposition, présentée en français ou en anglais, ne doit pas dépasser onze (11) pages. En vue d'assurer une révision juste, toutes les lettres d'intention doivent être présentées en caractères de 12 points, à simple interligne. Les marges des côtés doivent être de un pouce, de même que les marges du haut et du bas de chaque page.

**TOUTE PROPOSITION QUI NE RESPECTE PAS CES CRITÈRES SERA RETOURNÉE, SANS AVOIR ÉTÉ LUE.**

La proposition doit comprendre les éléments suivants, avec numérotation des pages commençant à « le but, les objectifs particuliers de la recherche »

- une table des matières (non comprise dans les 11 pages);
- le but, les objectifs particuliers de la recherche ainsi que les hypothèses principales (c'est-à-dire la question à laquelle on cherche une réponse) — *au maximum 1 page*
- la pertinence du projet pour la pratique diététique (c'est-à-dire la démonstration que les résultats du projet pourraient être généralisés et le constat de leurs limites) — *au maximum 1 page*;
- l'état actuel des connaissances relatives à la recherche — *au maximum 3 pages*;
- le protocole de recherche, y compris un calendrier pour les activités principales, dont les méthodes, les plans stratégiques d'échantillonnage et de recrutement, la justification de la taille de l'échantillon (taille de l'échantillon et calculs de la puissance pour la recherche quantitative et l'étude de la taille de l'échantillon pour la recherche qualitative) l'analyse statistique des résultats ou les plans d'analyse qualitative, les critères d'évaluation des résultats et/ou l'interprétation des conclusions, et les procédures pour assurer la rigueur scientifique de l'étude. Si une nouvelle méthode ou une modification de la méthodologie est proposée, on devra en fournir une brève description. S'il y a lieu, on inclura une analyse coût-efficacité ou coûts-avantages — *au maximum 6 pages*;
- une liste de références présentées selon le modèle des revues scientifiques, par exemple le Guide de rédaction de la *Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique*, disponible en français et en anglais sur le site Web des Diététistes du Canada au : [http://dcjournal.metapress.com/images/guide\\_for\\_authors.pdf](http://dcjournal.metapress.com/images/guide_for_authors.pdf) (non comprise dans les 11 pages de la proposition).

**Les demandes non conformes aux règlements ci-dessus seront retournées sans être examinées. Toute page excédentaire à la limite de 11 pages de la proposition et à la limite de 10 pages de l'annexe, autre que celle indiquée précédemment, sera supprimée sans avoir été lue par les réviseurs.**

#### **4. Description du projet**

Une brève description (300 mots au maximum), en langue non technique, doit paraître sur une page distincte. Elle fera état du sujet de recherche, de l'importance de la recherche pour le public, la profession ou les milieux d'affaires, de la mise en œuvre du projet et des retombées attendues des résultats. Ce texte pourra être utilisé par la FCRD comme communiqué de presse au moment de l'annonce des projets retenus.

#### **5. Budget**

Les projets dont les budgets varient entre 10 000 \$ et 20 000 \$ qui doivent être effectués sur une période de deux ans, doivent comprendre une ventilation des dépenses pour chaque année.

La demande doit comprendre un budget détaillé indiquant les fonds nécessaires pour les points suivants :

##### **a) *Personnel***

Le candidat ou chercheur principal (CP) doit indiquer le nombre d'heures par semaine qu'il consacrera au projet. La FCRD n'approuvera pas les montants destinés au salaire du chercheur principal, ni des membres du personnel permanent des universités ou des services de diététique ou de santé publique ou d'autres organismes participant au projet. Les fonds serviront à couvrir les frais d'un « paiement forfaitaire » ou du remplacement d'un diététiste qui est le chercheur principal du projet. Ainsi, le diététiste aura le temps nécessaire pour trouver les sujets, recueillir les données, les analyser et rédiger le rapport.

Le soutien salarial se limite au personnel tels les techniciens, les technologues, les assistants de recherche, les experts-conseils en statistiques et d'autres fonctions semblables nécessaires au succès du projet, à condition que ces personnes n'y soient pas affectées à titre de stagiaires. Les internes en diététique, les étudiants de deuxième ou de troisième cycle et les candidats aux études post-doctorales sont exclus du soutien financier, tout comme le personnel de secrétariat.

Les salaires doivent correspondre à ceux versés à des personnes qui occupent des postes analogues au sein de l'établissement où le projet se déroulera. Les coûts de l'employeur relatifs aux avantages sociaux peuvent être inclus dans le budget. La Fondation ne fournira pas de soutien financier pour des salaires plus élevés que ne l'exige le niveau d'expérience requis pour réaliser le travail dans le cadre du projet.

On doit énoncer le type de personnel requis et les exigences en matière de scolarité et d'expérience pour chaque personne. Lorsqu'une personne doit être employée à temps partiel pour un projet, il faut indiquer le nombre d'heures par semaine ou par mois qu'elle consacrera au projet.

##### **b) *Équipement***

Le petit équipement nécessaire pour mener à bien le projet (par exemple, appareil de mesure du pli cutané, thermomètres, enregistreuses, podomètres) peut être inclus dans le budget. Le mobilier de

bureau, le matériel de photographie, les ordinateurs, etc., ne seront pas financés, pas plus que les contrats de service pour l'équipement.

c) ***Fournitures et services***

La Fondation apporte son aide financière pour le matériel non réutilisable, le téléphone, le télécopieur, les frais de poste, les services d'informatique, l'impression et la photocopie, les frais de location, les produits de laboratoire ou les services d'analyses de laboratoire, les frais d'entretien de l'équipement utilisé pour le projet. Selon le cas, on indiquera le coût unitaire, la quantité et le coût total de chaque élément.

d) ***Déplacement pour travail sur le terrain***

Les sommes nécessaires à la collecte des données, au transport des sujets ou à d'autres déplacements pour effectuer du travail sur le terrain sont des dépenses admissibles. On notera au budget les calculs ayant mené à l'estimation de ces dépenses.

e) ***Déplacement pour congrès et diffusion***

Les fonds engagés par le chercheur principal pour se rendre à des centres de recherche qui mènent des travaux semblables en vue d'obtenir de l'information essentielle ou pour assister à des congrès scientifiques ou professionnels afin d'y présenter des conférences liées au projet, seront étudiées si les détails en sont fournis. La somme maximale allouée au déplacement pour assister à des congrès sera limitée à 1 000 \$. Par ailleurs, ces fonds peuvent être affectés à la diffusion en vue de faire connaître les résultats dans des revues professionnelles en ligne. Nombre de revues en ligne exigent des frais des auteurs pour inclure leurs articles portant sur leurs recherches. Un montant maximal de 1 000 \$ peut être affecté à la diffusion des résultats de recherche par l'entremise de ce genre de présentation dans la revue.

f) ***Renouvellement de la subvention***

Les projets subséquents, conséquence du financement reçu de la FCRD, peuvent être admissibles à un financement futur.

Les candidats doivent indiquer si un soutien financier sera nécessaire à la fin du projet pour

- (i) effectuer de nouveaux travaux de recherche découlant de ce projet,
- (ii) mettre en œuvre de nouveaux programmes ou processus et toute activité de suivi du projet. Joindre des plans pour assurer la continuité du financement.

## **6. Annexes**

Elles doivent être présentées distinctement de la proposition et sont limitées à 10 pages. Le comité de révision ne tiendra pas compte des pages excédentaires. Il faut essayer de présenter tous les renseignements d'importance pour le projet dans la proposition de projet de 11 pages. Les annexes peuvent comprendre les renseignements dont :

***Les lettres des collaborateurs :*** Si le projet proposé nécessite le soutien et la collaboration d'autres professionnels, institutions, services, associations ou organismes du domaine de la santé, on annexera les lettres qui confirment leur intention d'y participer. On recommande aux candidats d'obtenir cette confirmation avant de soumettre leur demande. La nature et l'importance de cette participation doivent être clairement décrites.

***Les formulaires de consentement :*** On joindra à la demande des exemplaires du formulaire de consentement que les sujets auront signer.

***Autre :*** D'autres annexes pertinentes, telles que les questionnaires pour recueillir des données ou des documents inédits peuvent être ajoutées à la demande.

### III. PROCESSUS DE RÉVISION

1. Lettre d'intention
2. Demande et proposition complètes

Les lettres d'intention (LI) et les propositions à la FCRD seront soumises à l'examen anonyme des pairs. Un premier examen permet de vérifier si la demande est présentée selon les directives du présent guide. Dans l'affirmative, elles sont soumises au Comité de révision scientifique de la FCRD pour examen.

Le Comité de révision scientifique analyse les lettres d'intention selon les critères fournies à la page 15. Lorsque le processus d'examen est terminé, le Comité de révision scientifique invitera les rédacteurs des lettres d'intention qui répondent aux critères établis à présenter une proposition complète.

Dans le cadre de l'analyse des propositions, les candidats doivent fournir, sur le formulaire de demande, les noms de trois personnes **AVERTIES QUI NE SONT PAS EN CONFLIT D'INTÉRÊTS (VOIR LA SECTION CI-DESSOUS)** avec le chercheur ou la proposition, qui peuvent être invitées par la FCRD à présenter des commentaires écrits. Des réviseurs indépendants sont choisis pour leur expertise en méthodologie de recherche et pour la pertinence de leur expertise relative au contenu de la demande.

Au cours d'une rencontre du Comité de révision scientifique, les demandes sont analysées et classées avec le soutien de réviseurs indépendants, selon leur mérite scientifique et leur pertinence à la pratique diététique.

Le Comité de révision scientifique accorde à chaque demande une note numérique. Les demandes qui sont considérées valables sont classées par rang et présentées au Conseil de la FCRD. Ces demandes peuvent être accompagnées de recommandations de financement complet, partiel ou conditionnel.

Des évaluations des demandes complètes sont fournies aux candidats à la fin du concours et après l'annonce des résultats. Le contenu des discussions du Comité de révision scientifique n'est pas dévoilé, pas plus que les noms des membres de ce comité. Les décisions du comité de révision scientifique sont sans appel. La personne dont la proposition n'est pas subventionnée a la possibilité de faire part de ses commentaires et de présenter une autre demande au cours d'un cycle de financement subséquent.

La FCRD se réserve le droit de publier les noms des récipiendaires et de leur établissement, le titre du projet et des extraits de la proposition.

## **DIRECTIVES POUR RECOMMANDER DES RÉVISEURS INDÉPENDANTS**

Les candidats à une subvention de la FCRD sont invités à recommander des chercheurs qui sont réputés pour leur compétence afin qu'ils donnent une évaluation objective et professionnelle de la qualité et du mérite scientifique de l'étude proposée. Les réviseurs proposés doivent répondre aux critères suivants :

### **1. Compétences**

Ils doivent posséder suffisamment d'expérience et de formation en recherche pour être en mesure de répondre de façon scientifique aux questions ci-dessous :

- cette recherche traite-t-elle d'une question importante et pertinente ou cette question a-t-elle déjà fait l'objet d'études approfondies?
- la conception et les méthodes sont-elles appropriées à la question soulevée? L'échantillonnage est-il suffisant ou la stratégie d'échantillonnage est-elle appropriée? Les objectifs sont-ils mesurables et réalisables en fonction des ressources et du temps disponibles?
- quelles répercussions ou quelles contributions les résultats auront-ils sur l'état actuel des connaissances dans ce domaine? Les résultats pourront-ils être diffusés à grande échelle?

### **2. Maturité, jugement et étendue des connaissances**

Un réviseur indépendant doit connaître le processus de révision anonyme des travaux de collègues et avoir suffisamment d'expérience pour fournir une évaluation objective et judicieuse. Il s'agira d'une personne qui comprend l'apport spécifique de la recherche de la recherche proposée dans le cadre d'un vaste contexte, qui est au courant des recherches déjà menées dans ce secteur et des enquêtes à la fine pointe de la science déjà en cours.

### **3. Sans conflit d'intérêts**

Se reporter aux directives sur les conflits d'intérêts de la FCRD sur le site Web au [www.cfdr.ca](http://www.cfdr.ca)

Il y a une possibilité réelle ou éventuelle de conflit d'intérêts lorsque le candidat et les réviseurs indépendants ont en commun l'une des conditions suivantes :

- un partenariat financier ou tout autre intérêt économique (p. ex. autres subventions).
- un lien professionnel de longue date (p. ex. membres d'une autre équipe de recherche, collègues d'université; conseiller de thèses, coauteurs d'un document de travail)
- le même employeur (c.-à-d., si le réviseur indépendant est un collègue du demandeur)
- un ami personnel

Si l'une de ces situations s'applique, le candidat doit décrire le conflit d'intérêts éventuel et expliquer toute circonstance atténuante dans une note adressée au comité de révision.

Note : Si vous le désirez, vous pouvez également donner les noms des professionnels avec lesquels vous préféreriez que les réviseurs indépendants N'ENTRENT PAS EN COMMUNICATION.

## CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES LETTRES D'INTENTION

Dans la préparation de la demande de subvention, les candidats devraient connaître les questions que se posent le Comité de révision scientifique lors de l'étude d'une lettre d'intention. Les questions 1 à 5 sont notées de 1 à 5, 1 représentant une faible importance et 5 une grande importance).

1. La proposition concorde avec le mandat de la FCRD : (c.-à-d. question de recherche axée sur la pratique, unique au domaine de la diététique ou limitée en importance et en portée, et qui pourrait donc être difficilement financée par d'autres organismes qui accordent des subventions)
2. L'approche et les méthodes de recherche proposées : (c.-à-d. mérite scientifique, justification de la taille de l'échantillon dans le cadre d'une approche méthodologique)
3. Possibilité de contribuer au champ de la diététique: (c.-à-d. importance de la recherche, conséquences éventuelles sur la pratique en diététique)
4. Le budget est-il suffisant et acceptable?
5. Le calendrier est-il pertinent et réaliste?
6. Selon les critères précédents, les chercheurs devraient-ils être invités à présenter une proposition détaillée?
7. Veuillez faire part de vos commentaires ou de toute préoccupation particulière, afin que nous puissions en faire part aux chercheurs.

## CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans la préparation de la demande de subvention, les candidates devraient connaître les questions que se posent le Comité de révision scientifique lors de l'étude d'une lettre d'intention. Les questions sont notées de 1 à 5, 1 représentant une faible importance et 5 une grande importance).

1. Le projet répond-il aux intérêts et aux objectifs de la Fondation? Convierait-il davantage à un autre organisme subventionnaire? **5**
2. Le sujet de recherche est-il important? A-t-il un lien direct avec la pratique diététique ou nutritionnelle? **5**
3. Les objectifs sont-ils mesurables et l'hypothèse réalisable? La durée du projet est-elle suffisante pour s'ils sont énoncés sous la forme d'une hypothèse, l'échéancier est-il raisonnable pour permettre la vérification de cette hypothèse? Si le projet fait partie d'un plus grand projet, peut-il être réalisé dans un délai d'une année? **5**
4. La méthodologie du projet est-elle valable? La demande doit comprendre les détails de la méthodologie proposée. Y a-t-il d'autres façons d'entreprendre ce projet? Les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données sont-elles valables? **5** La stratégie d'échantillonnage et de recrutement permettra-t-elle d'atteindre les objectifs? La justification de la taille de l'échantillonnage est-elle raisonnable et appropriée à la méthodologie utilisée? **4**
5. Le budget est-il raisonnable et suffisant pour atteindre les objectifs de l'étude? Le candidat a-t-il exploré d'autres sources de revenu pour le projet, s'il en existe? A-t-il repéré des sources de financement nécessaires après l'achèvement du projet? **3**
6. Le chercheur est-il au courant de l'état actuel des connaissances dans le domaine de recherche? La demande doit comprendre une revue complète des travaux publiés sur le sujet. Le projet enrichira-t-il les connaissances sur le sujet? **2**

## **IV. RAPPORT FINAL**

Les récipiendaires d'une subvention doivent présenter, pour le moins, leur rapport final en utilisant le modèle de rapport de recherche de la FCRD qui sera disponible sur le site Web de la Fondation au [www.cfdrc.ca/downloads/CFDR-FinalProjectReportTemplate.pdf](http://www.cfdrc.ca/downloads/CFDR-FinalProjectReportTemplate.pdf). Un rapport sous forme de manuscrit à soumettre dans une revue avec comité de lecture est également acceptable. Le rapport final doit être présenté dans la période de quatre mois qui suit la fin du projet.

Les récipiendaires d'une subvention qui n'ont pas présenté le rapport final quant à leur projet d'un an dans les 24 mois de la réception des fonds, ou dans les 36 mois pour un projet réparti sur deux années, ne seront pas admissibles à la somme de 10 % retenue; ils pourraient de plus être tenus de rembourser la totalité ou une partie de la subvention. En outre, les chercheurs doivent être informés que ceux qui n'ont pas produit leurs rapports dans le cadre de subventions déjà reçues ne seront admissibles à un autre financement de la FCRD que lorsque leurs rapports auront été rendus.

LA FCRD invite tous les chercheurs à faire connaître les résultats de leurs recherches, soit par des présentations ou par des articles. Une copie de tout document publié (ou une référence complète de publication) doit être envoyée à la FCRD à la publication. La FCRD se réserve le droit d'utiliser ces textes dans des communications publiques ayant trait aux projets qu'elle subventionne.

## **V. PUBLICATIONS**

Les résultats de la recherche appartiennent aux chercheurs et à leurs organismes parrains. On encourage les chercheurs principaux à mettre leurs résultats à la disposition de personnes ou de groupes qui peuvent bénéficier de la recherche, en publiant des articles dans des revues professionnelles, comme la Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique, ou en présentant une conférence dans un colloque ou un congrès en diététique, au congrès annuel des Diététistes du Canada, au SNE, ADA, ASPEN, HFM, CFSEA, NAFEM. Les récipiendaires seront invités à présenter leur rapport final sous forme de modèle, étape intermédiaire pour en arriver à un manuscrit à soumettre pour publication dans une revue avec comité de lecture. On doit mentionner que la FCRD a accordé un soutien financier au projet. Toutes les publications doivent indiquer que les opinions énoncées sont celles des auteurs, et qu'elles ne supposent pas ni ne sous-entendent que la FCRD y souscrit.

**La Fondation canadienne de la recherche en diététique**  
**480, avenue University, bureau 604**  
**Toronto (Ontario) M5G 1V2**  
**Téléphone : 416 596-1294**  
**diana.shah@dietitians.ca**  
**Site Web : www.cfdrc.ca**